



La medecine du travail veut que je retourne travailler en béquill

Par **Clement Nicolas**, le **04/02/2017** à **12:11**

Bonjour à tous,

Voila je suis aujourd'hui dans une situation plus que délicate et je ne trouve pas grand chose sur le net pour répondre a mes diverses questions, donc je me permet de poster ici.

J'explique ma situation :

Je suis né avec un pied Bot congénital, ayant subit diverses interventions chirurgical lors de ma tendre enfance (5 opérations jusqu'à l'age de 11ans).

N'ayant jamais eu de soucie depuis la dernière opérations tout allé pour le mieux pour moi.

J'ai signé un CDI dans une usine de bouclerie le 01/06/2015 et le 10/09/2015 je me suis fait une vilaine entorse a la cheville concernée, mais étant jeune et considérant qu'un CDI est une opportunité je n'est pas voulu " chier dans les bottes du patron" (comme il m'as si bien dis) donc je ne me suis pas soigné comme il le fallait (3 jours d'arrêt au lieux de 3 semaines prescrit ..)

Depuis lors c'est entorse sur entorse sur entorse, au quel point je n'arrivais plus a posé le pied par terre (super évident lorsque l'on travail a l'usine debout et en charge permanente.)

J'ai donc consulté un chirurgien sur les conseils de mon médecin traitant, qui m'as conseillé opération.

Le patron l'as très mal pris, m'as littéralement insulté d'handicapé et as voulu me licencié, or j'ai résisté a ces menaces et j'ai tout de même subit l'opération.

Je suis passé sur le billard le 07/09/2016

(<http://www.chirurgie-orthopedique-toulouse.com/les-articulations/la-cheville/arthrose-de-cheville/osteotomie-de-l-arriere-pied-ou-de-la-cheville/>)

Mes arrêts de travail on été prolongé (de septembre a décembre, puis de décembre a janvier et de Janvier a février)

Or en ce jour du 04/02/2017 je n'est toujours pas récupéré ma cheville (je peux a peine marcher sur des surface molle) et donc je suis en béquille pour la plupart du temps.

Hier, j'ai eu rendez vous a la médecine du travail pour une visite de pré-reprise et c'est la que tout ce corse..

Je suis tomber sur une dame qui m'as dis clairement que : Je devais soit rendre mon appartement et aller vivre chez mes parents (O_O ?) ou reprendre le travail dès Lundi.. Or je ne me vois pas du tout retourné a l'usine en béquille + chaussettes (oui je supporte a peine plus de 10min de mettre une chaussures large).

Quel sont les recours ? est-ce légal ? Dois-je aller voir mon médecin traitant pour en discuter ?

J'ai rendez vous Mardi avec mon Chirurgien pour une possible prolongation (a 90%)

Que me conseillez vous en sachant que ce n'est pas possible d'adapter mon ancien poste de travail et qu'il n'y as pas forcément d'autre endroit dans l'entreprise ou je ne peux fournir une force de travail adéquate ...

Merci du temps que vous m'accorderez.

Par **P.M.**, le **04/02/2017 à 15:49**

Bonjour,

Il faudrait savoir si cette "dame" que vous avez vu est le Médecin du Travail auprès duquel c'était à vous de prendre rendez-vous dans le cadre d'une visite de pré-reprise...

Je ne vois pas le lien entre rendre l'appartement ou reprendre le travail s'il n'est pas de fonction...

D'autre part, si vous êtes toujours en arrêt, il ne peut pas vous être fait obligation de reprendre le travail puisqu'il ne s'agit pas d'une visite de reprise...

Pour le reclassement, ou l'adaptation du poste de travail, il ne peut se faire qu'en suivant l'avis du Médecin du Travail et donc d'une décision d'inaptitude ou d'aptitude...

Par **Clement Nicolas**, le **04/02/2017 à 16:00**

Je n'est hélas pas compris non plus pourquoi je devais faire une visite de Pré-reprise, car je suis certain que mon arrêt sera prolongé (je peux a peine marcher par moi même a l'heure actuelle).

De plus elle m'as dis de rendre mon appartement car je lui est dis que moi financièrement je n'arrivais plus a m'en sortir avec 250euros par mois.

Nous somme bien d'accord que je n'est aucune obligation a me rendre a mon travail ce lundi ?

Par **P.M.**, le **04/02/2017 à 16:19**

Il faudrait savoir qui vous y a convoqué car si vous devez passer une visite de pré-reprise après un arrêt d'au moins 3 mois, elle ne peut être qu'à votre initiative ou à celle du médecin traitant ou du médecin conseil des organismes de Sécurité Sociale comme l'indique l'[art. R4624-29 du Code du Travail](#)...

Si vous avez été convoqué par l'employeur j'ai même un doute que vous ayez rencontré le Médecin du Travail, ce qui pourrait être très grave...

Si vous êtes toujours en arrêt, vous n'avez aucune obligation de reprendre le travail et si un jour vous n'y étiez plus vous pourriez indiquer avant son terme à l'employeur que vous n'aurez plus de prolongation et qu'il convient qu'il organise la visite de reprise et que vous ne reprendrez pas le travail avant de l'avoir passée auprès du Médecin du Travail (le vrai)...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail pour éclaircir cette convocation...